

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : INTA2111147A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 19 avril 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, au recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif est fixé à 75 selon la répartition suivante :

Administration centrale : 0 poste.

Services déconcentrés : 75 postes.

RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	8
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2
BRETAGNE	0
CENTRE-VAL DE LOIRE	0
CORSE	3
GRAND EST	9
HAUTS-DE-FRANCE	10
ÎLE-DE-FRANCE	20
NORMANDIE	4
NOUVELLE-AQUITAINE	5
OCCITANIE	6
OUTRE-MER	2
PACA	6
PAYS DE LA LOIRE	0

Pour les recrutements en services déconcentrés, à l'exclusion de la région Ile-de-France, les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des auditions, la composition de la commission et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant de chaque préfet de région organisateur du recrutement.